

## Rapport du Président

Séance Publique du  
mercredi 9 décembre 2009

### Service instructeur

Service de l'Action Internationale,  
Transfrontalière et Européenne

### Service consulté

10<sup>ème</sup> Commission

N° CG-2009-5-10-1

## BUDGET PRIMITIF 2010 ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

Résumé : Dans le cadre de la politique F01 "Aménagement du territoire", le budget consacré à l'Action Transfrontalière, Européenne et Internationale s'élève à 515.000€ (438.000€ au titre du fonctionnement et 77.000€ en investissement). Les recettes sont évaluées à 110.000€.

Le soutien départemental au titre de la coopération transfrontalière, européenne et internationale s'inscrit actuellement dans les programmes suivants :

- F012 : Coopération transfrontalière et européenne,
- F014 : Coopération internationale,
- F015 : Prospectives, aménagements.

### DÉPENSES : 515 000 €

#### Tableau récapitulatif

	AP/AE	CP		TOTAL CP
		I	F	
Programme F012	174 000 €	0 €	355 000 €	355 000 €
Programme F014	90 000 €	60 000 €	71 000 €	131 000 €
Programme F015		17 000 €	12 000 €	29 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>264 000 €</b>	<b>77 000 €</b>	<b>438 000 €</b>	<b>515 000 €</b>

Je vous propose d'envisager dans le présent rapport les actions et les crédits relatifs à cette politique, détaillés dans les paragraphes suivants :

## **I. PROGRAMME F012 – "COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET EUROPÉENNE"**

	AE	CP		Total CP BP 2010
		I	F	
Programme F012	174 000 €		355 000 €	355 000 €

### **F812 – Coopération transfrontalière pluriannuelle : 147 000 €**

La poursuite de nouveaux projets (Interreg IV et autres) et la participation du Département au fonctionnement de divers organismes transfrontaliers, sur la base de nouvelles conventions pluriannuelles, nécessitent l'inscription d'une autorisation d'engagement de 174 000 € et de crédits de paiement de 147 000 € :

- Le "Fonds commun de coopération de la Conférence du Rhin Supérieur", destiné à soutenir des projets transfrontaliers qui serviront au positionnement du Rhin supérieur en tant que Région Métropolitaine modèle.
- L'Infobest Vogelgrun/Breisach, instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières ouverte aux citoyens.
- L'Association Conseil Economique et Social de la Regio qui a pour mission l'assistance aux personnes résidant en France, ayant ou ayant eu la qualité de travailleur frontalier, pour toutes questions ou problèmes en relation avec une activité professionnelle passée, présente ou future.
- Le projet Interreg IV-A *Phaenovum*, initié par la Ville de Lörrach et qui consiste à mettre en réseau des établissements scolaires (principalement secondaires) d'Allemagne, de Suisse et de France, en permettant à leurs élèves intéressés par les sciences de bénéficier des infrastructures et du personnel présents au Centre *Phaenovum* de Lörrach. Par exemple, en 2010, un séminaire de robotique sera proposé tout au long de l'année. Le Département prévoit d'allouer au projet 40 000 € sur 3 ans (2009-2011).
- Le projet Interreg IV-A *IBA Basel 2020*, Exposition Internationale d'Architecture (*Internationale Bau-Austellung*) : issu d'un concept appliqué à l'origine en Allemagne, l'IBA va permettre de soutenir la revalorisation de différents quartiers dans l'agglomération trinationale de Bâle et au-delà, en mettant l'accent sur les zones frontalières, qui n'ont souvent pas été prises en compte dans l'aménagement urbain national. Le Département prévoit d'allouer 120 000 € sur 3 ans (2009-2011) à cette démarche.

### **F712 - Soutien aux organismes transfrontaliers : 46 600 €**

Le Département du Haut-Rhin participe au fonctionnement de divers organismes transfrontaliers sur la base de conventions antérieures à l'exercice 2009 à hauteur de 46 600 € pour l'année 2010 :

- Le Secrétariat Commun de la Conférence du Rhin Supérieur assurant le suivi des travaux de la Conférence du Rhin Supérieur, instance institutionnelle chargée de débattre des questions liées au développement de cet espace trinational dans des domaines aussi divers que l'économie, l'aménagement du territoire, l'éducation ou les transports... ;
- L'Infobest du Palmrain, instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières ouverte aux citoyens du Rhin Supérieur.

- L'Association "Eurodistrict Trinational de Bâle", chargée de la mise en œuvre de projets locaux transfrontaliers d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de transports publics, d'initiatives socioculturelles ou de santé publique...

### **F712 - Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières : 20 000 €**

Il est proposé de maintenir les crédits inscrits en 2009 d'un montant de 20 000 € afin de soutenir des petits projets de coopération transfrontaliers locaux, notamment associatifs et communaux.

### **F712 – Politiques Européennes : 85 400 €**

Il vous est proposé d'inscrire la somme de 85 400 € au titre des politiques européennes. Deux structures actives en matière européenne pourront être soutenues dans le cadre de subventions de fonctionnement : le Bureau Alsace de Bruxelles et le Centre d'Information sur les Institutions Européennes de Strasbourg (CIIE).

- Participation au Bureau Alsace de Bruxelles – 71 400 €

Par l'intermédiaire de l'Association pour la Promotion de l'Alsace (APA-Service), le Département du Haut-Rhin participe au fonctionnement du Bureau Alsace, représentation des collectivités et chambres consulaires alsaciennes à Bruxelles. Cette structure est chargée, pour le compte de ses membres, du suivi des politiques communautaires, de la diffusion d'informations, de la formation des partenaires aux affaires européennes, de la représentation des intérêts de ses partenaires, de la prise de contact avec les représentants des institutions européennes, de l'accueil de délégations, et de la coordination des affaires européennes de ses membres.

Le financement du Bureau Alsace s'inscrit dans le cadre d'une convention triennale 2008-2010, signée le 22 février 2008.

Pour l'année 2010, il est proposé de reconduire le montant accordé en 2009, à savoir 71 400 €.

- Participation au Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) – 10 000 €

Le Centre d'Information sur les Institutions Européennes est une association dont l'objet est d'informer le grand public sur l'Union européenne, ses programmes et ses politiques par la mise à disposition de brochures, la mise en place d'expositions, la réalisation d'animations scolaires, l'organisation de conférences-débats et la création d'outils pédagogiques.

La subvention départementale permettra au CIIE de développer ses activités sur le territoire haut-rhinois (animations dans les collèges et dans les territoires, actions de sensibilisation du grand public, projet spécifique impliquant des collégiens, mise à disposition de matériel ressource...).

- Participation à des projets européens – 4 000 €

Il est proposé de prévoir ces crédits pour pouvoir soutenir l'un ou l'autre projet européen qui ne rentrerait dans aucune ligne de financement thématique spécifique, mais qui au regard de son objet serait intéressant pour le Département.

### **F612 – Mission Europe : 5 000 €**

Le budget total de fonctionnement de la Mission Europe pour 2010 s'élève à 5 000 €.

Ces crédits témoignent de la volonté d'inscrire la réflexion européenne dans l'administration départementale, notamment à travers le Réseau des Référents Europe.

Ce total correspond aux crédits prévus pour les frais liés à l'organisation de manifestations, pour le fonctionnement du Réseau et pour des prestations externes diverses (traduction, expertise ponctuelle...).

**F612 – "Projet pour le Haut-Rhin – Assistance au Groupe de Projet n° 4 "Coopération transfrontalière" : 10 000 €**

Afin de poursuivre le travail réalisé par le Groupe de Projet n° 4 "Coopération transfrontalière", il est proposé d'inscrire des crédits de paiement en fonctionnement d'un montant de 10 000 €.

Il s'agira plus particulièrement d'approfondir certains aspects spécifiques de l'effet frontière qui désavantagent le territoire haut-rhinois par rapport à la Suisse et à l'Allemagne, et plus particulièrement la fiscalité, le financement de projets structurants, etc.

**F612 - Formations et rencontres transfrontalières : 19 000 €**

Il est proposé d'inscrire 19 000 € pour l'organisation de formations pour les Conseillers Généraux dont les cours d'allemand et pour l'organisation de rencontres et de visites transfrontalières.

Ces cours d'allemand pourraient éventuellement être mutualisés avec d'autres collectivités.

**F612 – Adhésions à divers organismes transfrontaliers et européens : 11 700 €**

- Adhésion à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

Le Département du Haut-Rhin est membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) depuis 2006. Il s'agit d'une association fédérant de nombreuses structures françaises et limitrophes menant des opérations de coopération transfrontalière et leur apportant, entre autres, une expertise et une veille sur la plupart des projets transfrontaliers. Le Conseil Général est représenté au Conseil d'Administration de la MOT par son Président.

- Adhésion au Club d'Affaires franco-allemand Rhin Supérieur-Oberrhein

Le Club d'Affaires franco-allemand Rhin Supérieur-Oberrhein a pour objectifs de favoriser les échanges économiques, culturels et relationnels entre ses membres et de soutenir les projets transfrontaliers dans ces domaines. Il participe aux réflexions menées dans le cadre du pilier « économie » de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur.

- Adhésion au Conseil de la Regio TriRhena

Le Conseil de la Regio TriRhena est l'instance de coopération transfrontalière faitière des trois associations Regio de Suisse, d'Allemagne et de France.

- Adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (AFCCRE)

Cette association est un réseau de coordination, d'information et de conseil sur les politiques européennes ayant des incidences au niveau local, représentant les collectivités territoriales au niveau européen.

## **F612 – Traduction et interprétariat : 10 000 €**

Il est proposé d'inscrire un montant de 10 000 € sur cette ligne budgétaire pour l'année 2010 pour couvrir les frais de traduction de documents et d'interprétariat dans le cadre de la coopération transfrontalière et européenne et du partenariat avec la Pologne (allemand, anglais, polonais).

## **II. PROGRAMME F014 – "COOPERATION INTERNATIONALE"**

	AP	CP		Total CP BP 2010
		I	F	
Programme F014	90 000 €	60 000 €	71 000 €	131 000 €

Dans le cadre de ce programme, il s'agit de poursuivre la politique de coopération décentralisée et l'appui aux associations locales. Les axes de travail proposés sont les suivants :

### **F214 et F714 - Poursuite des partenariats existants et soutien aux associations locales**

#### **a. Investissement :**

- AP nouvelle 2010 : inscription de 90 000 € en autorisation de programme et de 30 000 € en crédits de paiement.
- AP 2009 : inscription de 30 000 € en crédits de paiement.

#### **b. Fonctionnement :**

- Inscription de 60 000 € en crédits de paiement.

#### **1. Partenariat avec le Powiat de Wroclaw en Pologne :**

Depuis 2001, le Département est partenaire du Powiat de Wroclaw (Pologne). En 2010, il est notamment prévu d'accueillir une délégation du Powiat pour la réunion annuelle des élus et des échanges d'expériences dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance et de la politique territoriale.

#### **2. Partenariat avec le Cercle de Yanfolila au Mali :**

Depuis 2006, le Conseil Général conduit un partenariat pluriannuel avec le Cercle de Yanfolila au Mali basé sur le développement agricole, le soutien aux structures d'enseignement, en particulier les collèges, ainsi que sur l'appui à l'organisation interne du Conseil du Cercle de Yanfolila. Cette coopération est menée avec l'appui de l'Institut Régional de Coopération Développement – Alsace (IRCOD) et l'Association "Agriculteurs Français et Développement International" (AFDI68).

En 2009, le Cercle de Yanfolila a bénéficié d'appui à la mise en œuvre du plan de développement. Diverses actions ont été réalisées (construction d'une retenue d'eau, équipement en mobilier et en matériel didactique de 27 écoles de second degré).

Une nouvelle convention de coopération entre le Département et le Cercle de Yanfolila est en cours d'élaboration pour les années 2010 à 2012, il est proposé de poursuivre ce partenariat et de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation des actions proposées pour l'exercice 2010.

3. Nouveaux partenariats :

Deux accords de coopération ont été signés par le Conseil Général en 2008 et 2009, l'un avec le Land de Basse-Autriche et l'autre avec la Région d'Omusati, en Namibie et le Territoire historique de Gipuzkoa – San Sebastian, en Espagne. Ces deux partenariats ont donné lieu à des rencontres informelles et ne nécessitent aucune inscription budgétaire en 2010.

4. Soutien aux associations locales :

Il est proposé de poursuivre le soutien départemental à des initiatives locales sur la base des critères de sélection approuvés par l'Assemblée.

**F614 - Frais partenariats internationaux : 10 000 €**

Des crédits d'un montant de 10 000 € sont également prévus pour les missions organisées dans le cadre des partenariats énoncés ci-dessus (hébergement, restauration, transport dans le département, cadeaux).

**F614 – Adhésion à l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD)**

L'IRCOD met ses compétences à la disposition du Département pour toute question relative à la coopération décentralisée et l'accompagne dans la conduite de son partenariat avec le Cercle de Yanfolila au Mali.

**F614 – Adhésion à l'association "Institut Confucius d'Alsace" : 1 000 €**

Les Instituts Confucius, à l'image des *Alliances Françaises*, permettent de promouvoir la culture chinoise dans le monde, en proposant notamment des cours de chinois (mandarin). L'Institut Confucius d'Alsace a ouvert ses portes à la rentrée 2009 à Strasbourg, sous l'égide de la Région Alsace. Le Département du Haut-Rhin est membre fondateur de l'association assurant la gestion de la structure, et verse à ce titre à l'association une cotisation de 1 000 € par an.

**III. PROGRAMME F015 – "PROSPECTIVES, AMÉNAGEMENT"**

	AP	CP		Total CP BP 2010
		I	F	
Programme F015		17 000 €	12 000 €	29 000 €

**F615 – Adhésion à l'Association "Eurodistrict Trinational de Bâle" (ETB)**

La cotisation à l'association ETB s'élèvera à 400 € en 2010.

**F115 et F815 – "Système d'Information Géographique de l'espace du Rhin Supérieur" (SIGRS 2008-2011)**

Le "Système d'Information Géographique de l'espace du Rhin Supérieur" (SIGRS), créé à l'initiative de la Conférence du Rhin Supérieur, est régi par une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour la période 2008-2011, et est cofinancé par l'ensemble de ses membres trinationaux.

L'objectif principal du SIGRS pour 2008-2011 est de produire des analyses cartographiques détaillées sur tous les sujets majeurs touchant à la coopération transfrontalière dans l'espace du Rhin Supérieur.

Le Département continue d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet : il coordonne le groupe d'experts qui réunit les représentants des différents co-financeurs et pilote la cellule SIG en charge du développement technique ainsi que la cellule de coordination.

Il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 28 000 € comme suit :

**a. Investissement :**

- AP 2008 : inscription de 17 000 € en crédits de paiement.

**b. Fonctionnement :**

- AE 2008 : inscription de 11 000 € en crédits de paiement.

**RECETTES : 110 000 €**

	AP	CP		Total CP BP 2010
		I	F	
Programme F015		15 000 €	95 000 €	110 000 €

**F115 et F815 – "Système d'Information Géographique de l'espace du Rhin Supérieur" (SIGRS 2008-2011)**

Les recettes prévues d'un montant total de 110 000 € concernent le projet "Système d'Information Géographique de l'espace du Rhin Supérieur" dont le Département est maître d'ouvrage. Elles constituent les participations des autres partenaires du projet.

-----

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

☞ d'inscrire au titre du Budget Primitif 2010 pour la politique F01 "Aménagement du Territoire" :

- En fonctionnement : une autorisation d'engagement de 174 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 438 000 €.
- En investissement : une autorisation de programme de 90 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 77 000 €.
- 110 000 € au titre des recettes.

Soit :

- **Programme F012 "Coopération transfrontalière et Européenne"**

En fonctionnement :

- une autorisation d'engagement de 174 000 €,
- des crédits de paiement à hauteur de 355 000 €.

- **Programme F014 "Coopération Internationale"**

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 71 000 €.

En investissement :

- une autorisation de programme de 90 000 €,
- des crédits de paiement à hauteur de 60 000 €.

- **Programme F015 "Prospectives, Aménagement"**

Dépenses :

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 12 000 €.

En investissement :

- des crédits de paiement à hauteur de 17 000 €.

Recettes :

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 95 000 €.

En investissement :

- des crédits de paiement à hauteur de 15 000 €.

☞ de donner délégation à la Commission Permanente au titre des programmes susmentionnés pour :

- l'affectation précise des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement votés,
- le suivi individuel des projets et l'approbation des conventions particulières ou avenants à signer avec nos partenaires dans le cadre de la coopération transfrontalière, européenne et internationale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER